

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-130

« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le jeudi 3 juillet, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Jean-de-Niost, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 26 juin 2025 - Secrétaire de séance : Patrick MILLET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 56 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 67

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET (à partir de la délibération n°2025-128), Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET (jusqu'à la délibération n°2025-133), Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Lionel MANOS (à Joël BRUNET), Sylvie RIGHETTI-GILOTTE (à Emilie CHARMET), Serge GARDIEN (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Dominique DALLOZ (à André MOINGEON), Walter COSENZA (à Alexandre NANCHI), Jean MARCELLI (à Viviane VAUDRAY), Frédéric TOSEL (à Jean-Luc RAMEL), Lionel CHAPPELLAZ (à Eric BEAUFORT), Fabrice VENET (à Jean-Pierre GAGNE), Roselyne BURON (à Béatrice DALMAZ).

Etait excusée et suppléée : Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Stéphanie PARIS, Dominique DELOFFRE, Jean PEYSSON, Régine GIROUD, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Ludovic PUIGMAL, Françoise GARIBIAN, Joël MATHY, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN.

Objet : Restructuration du « Quartier Des Affaires et des Savoirs » Friche Cordier à Ambérieu-en-Bugey – Concours de maîtrise d'œuvre - Election d'une Commission d'Appel d'Offres ad hoc

VU les articles L.1414-2 puis L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 23 juin 2025 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, invite le Conseil communautaire à procéder, pour le concours de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration du « Quartier Des Affaires et des Savoirs » sur la Friche Cordier, quartier gare de la Ville d'Ambérieu-en-Bugey, à l'élection d'une Commission d'Appel d'Offres ad hoc (CAO ad hoc).

CONSIDERANT que le nombre de membres composant cette CAO ad hoc pour les communautés de communes est égal à celui prévu pour la composition de la CAO de la collectivité comportant le nombre d'habitant le plus élevé ;

CONSIDERANT que la Commune d'Ambérieu-en-Bugey comporte plus de 3 500 habitants, la CAO ad hoc doit donc comporter 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil communautaire, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est rappelé que le Président de la Communauté de communes est Président de droit à la CAO ad hoc ;

Le Conseil communautaire décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la CAO ad hoc.

La liste présentée est composée comme suit :

Membres titulaires :

- Sylvie RIGHETTI-GILOTTE
- Aurélie PETIT
- Daniel FABRE
- Gisèle LEVRAT
- Bernard PERRET

Membres suppléants :

- Pascal PAIN
- Béatrice DALMAZ
- Christian DEBOISSIEU
- Jean-Pierre GAGNE
- Jean PEYSSON

Il est ensuite procédé au vote :

- en exercice : 84
- présents ou représentés : 67
- votants : 67
- blanc ou nul : 0
- liste présentée : 1

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECLARE que la Commission d'Appel des Offres ad hoc pour le concours de maîtrise d'œuvre concernant la restructuration du « Quartier Des Affaires et des Savoirs » sur la Friche Cordier, quartier gare de la Ville d'Ambérieu-en-Bugey sera composée de :

Membres titulaires :

- Sylvie RIGHETTI-GILOTTE
- Aurélie PETIT
- Daniel FABRE
- Gisèle LEVRAT
- Bernard PERRET

Membres suppléants :

- Pascal PAIN
- Béatrice DALMAZ
- Christian DEBOISSIEU
- Jean-Pierre GAGNE
- Jean PEYSSON

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 8 juillet 2025

Publiée le **08 JUIL. 2025**

Le Président, Jean-Louis GUYADER

**Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN**

